

> Profil Environnemental Produit

Disjoncteurs DNX et DX LEXIC Uni+Neutre 230V ~ à vis

Ce document s'appuie sur la norme ISO 14020 relative aux principes généraux des déclarations environnementales et sur le rapport technique ISO TR/14025 relatif aux déclarations environnementales de type III.



Les engagements environnementaux de Legrand

> Intégrer le management de l'environnement dans les sites industriels.

À ce jour, 82 % des sites mondiaux sont certifiés ISO 14001 et 94 % des sites européens.



> Prendre en compte l'environnement dans la conception des produits.

Fournir à nos clients toutes les informations pertinentes (composition, consommation, fin de vie...).
Réduire l'impact du produit sur l'environnement durant l'ensemble de son cycle de vie.

> Proposer à nos clients des solutions respectueuses de l'environnement.

Développer des solutions innovantes pour aider nos clients à concevoir des installations consommant moins d'énergie, mieux gérées et plus respectueuses de l'environnement.



Description des produits

> Produits de référence pour ce profil environnemental

Les valeurs fournies ont été obtenues sur la base des références suivantes.

Fonction	Disjoncteur à coupure pleinement apparente pour la protection, la commande et le sectionnement des circuits électriques
Produits de référence	 Réf. 060 19 Disjoncteur magnéto-thermique LEXIC DNX 4500 (à vis) -1P+N – 230V ~16A –courbe type C

> Références couvertes par ce profil environnemental produit

Les impacts environnementaux des produits de référence sont représentatifs des références couvertes par ce PEP, qui constituent ainsi une famille environnementale homogène.

Références	DNX 4500A-4,5 KA-Courbe C : 060 12, 060 15, 060 17, 060 19, 060 20, 060 21, 060 22 DNX 4500A-4,5 KA-Courbe D : 061 01, 061 02, 061 03 DX 4500A - 6 kA - Courbe C : 076 01, 076 02, 076 03, 076 04, 076 05, 076 07, 076 08, 076 09, 076 10, 076 11, 076 12 DX 6000A - 10kA - Courbe B : 061 78, 061 80, 061 81, 061 82, 061 83 DX 6000A - 10kA - Courbe C : 063 86, 063 88, 063 89, 063 90, 063 91, 063 92, 063 93, 063 94, 063 95, 063 96, 063 97, 063 98, 063 99, 064 00
------------	--



Matériaux constitutifs

Ces produits ne contiennent pas de substance interdite par les réglementations en vigueur lors de leur mise sur le marché en dehors des opérations de maintenance effectuées lors de la phase d'utilisation.

Masse totale des produits de référence : 119 g (emballages unitaires compris)

Plastiques en % de la masse		Métaux en % de la masse		Autres en % de la masse	
Polyamide (PA 6)	21,6%	Acier	29,2%	Talc	9,80%
Polybutylene Terephthalate	1,7%	Acier inoxydable	9,7%	Mélamine Cyanurate	7,90%
Polyamide (PA 66)	1,2%	Cuivre	6,9%	Fibre de verre	1,40%
Polyphenylene Sulphide	0,5%	Aluminium	0,6%	Dioxyde de Titane	0,60%
Polycarbonates	0,35%	Zamak	0,5%	Divers	0,40%
Resine	0,09%	Argent	0,16%	Emballage en % de la masse	
				Carton	7,30%
				Papier	0,10%
Total plastique	24,44%	Total métaux	47,06%	Total autres et emballage	27,5%

Estimation de l'emploi de matériaux recyclés : 24% en masse



Fabrication

Ces produits sont fabriqués par un site de production du Groupe Legrand ayant reçu la certification environnementale ISO 14001 conception et fabrication



Distribution

Scénario de transport

- En moyenne ce produit parcourt 376 km par transport routier pour parvenir de notre site de fabrication au distributeur le plus proche de notre client.

Emballage

- L'emballage de 8,8 g est composé de 98,5% de carton et 1,5% de papier.
- Potentiel de recyclage : 100 % en masse de l'emballage
- Potentiel de valorisation énergétique : 100 % en masse de l'emballage

Les emballages ont été conçus conformément à la réglementation en vigueur :

- Directive 94/62/CE relative aux emballages et aux déchets d'emballage
- Décret français d'application : 98-638.

Legrand s'est engagé à :

- Réduire au mieux ses emballages à la source en poids et volume tout en respectant les besoins de ses clients.
- Mettre sur le marché des emballages ayant une teneur en métaux lourds <100 ppm et sans introduire volontairement de substances dangereuses pour l'environnement classées "N".
- Concevoir/utiliser des emballages valorisables et, lorsque cela est possible, réutilisables.



Utilisation

Scénario d'utilisation

Un courant de 4,8 A traversant le produit pendant 30% du temps sur une durée d'utilisation de 20 ans

Phase active 0,405 W pendant 30% du temps

Phase veille 0 W pendant 70% du temps

Sous 230 V – 24h/24h – 365j/an pendant 20 ans soit une consommation totale de 0,80 kWh par année

Consommable

Pas de consommable nécessaire à l'utilisation des produits

Entretien et maintenance :

Sans entretien ni maintenance dans les conditions normales d'usage pour ce type de produit.



Fin de vie

Mode de traitement du produit

> Déchets dangereux contenus dans le produit :

Ce produit ne contient aucun déchet dangereux

> Déchets non dangereux contenus dans le produit :

Plastique/métaux/autres : 30g / 56g / 24g

> Le potentiel de recyclage :

Le potentiel de recyclage d'un produit correspond au pourcentage de matière pouvant être recyclé par les techniques actuelles existantes. Il ne tient pas compte de l'existence ou non des filières de recyclages qui sont très dépendantes de la situation locale.

Ce produit contient 78% en masse de matière pouvant être potentiellement recyclé. (hors emballage):

- Matériaux plastiques : 27 %
- Matériaux métalliques : 51 %

> Potentiel de valorisation énergétique :

La valorisation énergétique consiste à utiliser les calories dans les déchets, en les brûlant et en récupérant l'énergie ainsi produite pour, par exemple, chauffer des immeubles ou produire de l'électricité. C'est l'exploitation du gisement d'énergie que contiennent les déchets.

Ce produit contient 28% de la masse du produit pouvant être valorisé avec récupération d'énergie (hors emballage).



Impacts environnementaux

Méthodologie

Les impacts environnementaux du produit de référence sont représentatifs des produits couverts par le PEP, qui constituent ainsi une famille environnementale homogène.

L'évaluation des impacts environnementaux du produit de référence porte sur les étapes du cycle de vie suivantes : matières premières, fabrication, distribution, utilisation.

Les hypothèses de modélisation de la phase utilisation sont :

Un courant de 4,8 A traversant le produit pendant 30% du temps sur une durée d'utilisation de 20 ans

Phase active 0,405 W pendant 30% du temps

Phase veille 0 W pendant 70% du temps

Sous 230 V – 24h/24h – 365j/an pendant 20 ans soit une consommation totale de 0,80 kWh par année

Indicateurs (cf. glossaire)	Global F+D+U	Unités	Fabrication F	Distribution D	Utilisation U
Épuisement des ressources naturelles	1,37E-14	Y-1	99 %	< 1 %	< 1 %
Énergie totale consommée	192	MJ	9 %	< 1 %	91 %
Consommation d'eau	39,5	dm ³	15 %	1 %	84 %
Participation à l'effet de serre	2,56E+03	g~CO ₂	34 %	< 1 %	66 %
Participation à la destruction de la couche d'ozone	3,35E-04	g~CFC-11	52 %	3 %	45 %
Participation à la création d'ozone photochimique	1,13	g~C ₂ H ₄	40 %	1 %	59 %
Potentiel d'acidification de l'air	0,518	g~H ⁺	35 %	< 1 %	64 %
Production de déchets dangereux	3,90E-02	kg	40 %	< 1 %	60 %

Modélisation réalisée avec le logiciel EIME version 1.11 et sa base de données en version 9.1 issue de la base de données originale 9.0.

Modélisation de l'électricité en phase utilisation : module Electricité France 2000.

(*) Durée d'usage considérée lors de l'évaluation des impacts environnementaux.

Cette durée d'usage est distincte de la durée de vie anticipée du produit et ne constitue pas une exigence de durabilité minimale. C'est l'expression quantifiée d'une unité de service rendue.

Pour tous les produits couverts par le PEP autres que le produit de référence, leurs impacts environnementaux (excepté RMD (Épuisement des ressources naturelles)) peuvent être extrapolés à partir de la puissance dissipée du produit.

L'indicateur RMD (Épuisement des ressources naturelles), pour les produits autres que le produit de référence, est globalement proportionnel à la masse du produit.



Glossaire

ACV	Compilation et évaluation des entrants et des sortants, ainsi que des impacts environnementaux potentiels d'un produit, ou d'un système, au cours de son cycle de vie, « du berceau jusqu'à la tombe ». Cette démarche est décrite par la norme ISO14040 et ses normes complémentaires.
Approche cycle de vie	Méthodologie de prise en compte de toutes les étapes de la vie d'un produit (fabrication, installation, utilisation et fin de vie) afin de déterminer les conséquences sur l'environnement.
Consommation d'eau	Indique la consommation totale d'eau pour tout le cycle de vie du produit.
Déchets non dangereux	Ils sont constitués de déchets non toxiques et sont de nature similaire aux ordures ménagères. Leur définition est codifiée par la communauté européenne (annexe de la décision 2000/532/CE modifiée par les décisions 2001/118/CE et 2001/119/CE)
Déchets dangereux	Ce sont des déchets spécifiques présentant un certain niveau de toxicité et nécessitant un traitement particulier. Leur définition est codifiée par la communauté européenne (annexe de la décision 2000/532/CE modifiée par les décisions 2001/118/CE et 2001/119/CE)
Déchets DEEE	Pour les produits dans le champ d'application de la Directive Européenne relative aux Déchets d'Équipement Électriques et Electroniques (2002/96/CE), partie du produit devant être traité sélectivement conformément à l'annexe II de la directive.
Eco-solution	Produits ou services permettant la diminution des impacts environnementaux d'un bâtiment.
EIME	Logiciel de modélisation des impacts environnementaux d'un produit basé sur la méthodologie de l'analyse du cycle de vie.
Énergie totale consommée	Indique en méga.Joules la consommation totale d'énergie pour tout le cycle de vie du produit.
Épuisement des ressources naturelles	Indique l'épuisement des ressources naturelles, en considérant la quantité de réserve mondiale (minérales, fossiles...) pour ces ressources et le niveau de consommation actuel. S'exprime en fraction de la réserve qui disparaît chaque année.
Réutilisable	Se dit d'un produit ou emballage pouvant être utilisé pour la même fonction sous réserve de vérification de la bonne fonctionnalité du produit par la personne effectuant l'opération.
Valorisable	Se dit d'un produit ou emballage pouvant être réutilisé, recyclé ou dont il est possible de récupérer de l'énergie par incinération.
Participation à l'effet de serre	Indique ce que toutes les phases du cycle de vie du produit libèrent comme grammes-équivalents CO ₂ . Exemple du principe d'équivalence : 1 g de CO ₂ = 1 g-CO ₂ ; 1 g de CH ₄ (méthane) équivaut à l'effet de 64 g de CO ₂ , etc....
Participation à la destruction de la couche d'ozone	Indique ce que toutes les phases du cycle de vie du produit libèrent comme grammes-équivalents CFC-11.
Participation à la création d'ozone photochimique	Indique en g~C ₂ H ₄ les émissions de gaz ayant un effet sur la création d'ozone photochimique dans la basse atmosphère (« smog ») sous l'effet du rayonnement solaire.
Potentiel d'acidification de l'air	Indique le potentiel d'acidification de l'air causé par la libération de certains gaz dans l'atmosphère. Exprimé en gramme-équivalent ion H ⁺ .
Produit(s) de référence	Produit (ou regroupement de produits) modélisés dans l'ACV présentée.
Production de déchets dangereux	Indique la masse de déchets dangereux ultimes produite sur l'ensemble du cycle de vie du produit.
Potentiel de recyclage	% masse du produit ou de l'emballage pouvant être réinjecté dans un circuit de fabrication du même produit ou d'un autre produit.
Potentiel de valorisation énergétique	% en masse du produit ou de l'emballage dont on peut récupérer de l'énergie. La valorisation énergétique consiste à utiliser les calories dans les déchets, en les brûlant et en récupérant l'énergie ainsi produite pour, par exemple, chauffer des immeubles ou produire de l'électricité. C'est l'exploitation du gisement d'énergie que contiennent les déchets.